



La lettre d'infos

Jeudi 17 Juin 2021



ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 26 JUIN 2021 A JAUX

Le Comité de Direction du District Oise de Football porte à la connaissance de ses clubs que se tiendra le **Samedi 26 Juin 2021 à partir de 9H00 au Cinéma MAJESTIC – salle n° 3, Place Jacques Tati – 60880 JAUX**, une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des clubs de l'Oise. *Nous avons été dans l'obligation de modifier le lieu de cette Assemblée car la jauge de remplissage autorisée par la Préfecture pour la salle à Beauvais de notre partenaire le Crédit Agricole ne nous permettait plus d'y tenir notre A.G. (seulement 100 personnes au total).*

Ordre du Jour

- 1 - Emargement des délégués.
- 2 – Accueil du Président M. Claude Coquema, présentation de l'Assemblée Générale, son but.
- 3 – Annonce du quorum et approbation du **P.V de l'Assemblée Générale Ordinaire dématérialisée du 04 Décembre 2020**
- 4 – **Modifications des statuts du DOF suite aux modifications des textes fédéraux adoptés lors de l'Assemblée Fédérale du 12/03/2021. (article 19 des statuts du DOF)**
- 5 - Bilan de la saison écoulée – projets et perspectives pour la saison 2021/2022.
- 6- Présentation des modifications règlementaires
- 7 – **Vœux du D.O.F. concernant diverses modifications règlementaires.**
- 8 – **Vœu de l'US NOGENT concernant les frais d'arbitrages prélevés sur les comptes clubs**
- 9 – **Vœu de l'AS NOAILLES CAUVIGNY concernant les arbitres assistants**
- 10 – **Vœu de l'ES ORMOY DUVY concernant la mise en place du carton blanc**
- 11 – **Demande de l'AS ALLONNE concernant une demande d'aide financière pour les frais de mutation.**
- 12 – Présentation des aides aux clubs
- 13 – Présentation de l'accompagnement des clubs et des référents.
- 14 – Allocution des personnalités

Sont admis à représenter un club, s'ils disposent d'un pouvoir **NOMINATIF SIGNE DU PRÉSIDENT DU CLUB REPRÉSENTÉ** les délégués majeurs non placés sous le coup d'une suspension à la date du **26 Juin 2021** et titulaires d'une licence dirigeant enregistrée depuis plus de **SIX MOIS**.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles il est possible que nous soyons dans l'obligation de modifier le lieu de cette assemblée. Dans ce cas, vous en serez bien évidemment informé. **D'autre part, afin de respecter les consignes de distanciation sociale, nous ne pourrions accueillir dans la salle qu'un seul représentant par club (les accompagnants mineurs ou majeurs seront refusés).** Nous invitons expressément les clubs qui ne pourront pas se déplacer à mandater un autre club ou de renvoyer en blanc au secrétariat du district *le pouvoir que vous avez reçu par voie postale*, ils éviteront ainsi l'amende réglementaire.

IMPORTANT ! Le représentant d'un club peut représenter au maximum 4 clubs y compris le sien. En outre, il ne peut représenter son club s'il fait l'objet d'une mesure de suspension à la date de l'assemblée.

LES BUREAUX DE POINTAGE DES CLUBS SERONT OUVERTS de 08 H 15 à 09 H 00.

Compte tenu des conditions sanitaires actuelles nous ne pourrions malheureusement pas organiser un pot de l'amitié à l'issue de cette Assemblée comme nous le faisons à l'accoutumée.

Le Président, Claude COQUEMA

La présentation du pouvoir du club sera exigée à l'entrée pour accéder à la salle. La prise de température frontale, le lavage des mains au gel hydro-alcoolique et le port du masque sont obligatoires

OPERATION RENTREE DU FOOT (ex 1000 BALLONS)

Nous avons décidé de modifier l'opération 1000 ballons en vous laissant le choix de choisir votre dotation. Vous trouverez ci-dessous un bulletin à renseigner et à remettre à notre partenaire FORMUL' CLUB lors de notre Assemblée Générale le 26 juin prochain à Jaux.

Pour les clubs représentés ou absents, merci de retourner votre choix par retour de mail à nat.depauw@gmail.com

FORMULCLUB
Votre spécialiste clubs
f @FORMULCLUB



OPÉRATION RENTRÉE DU FOOT
(EX 1000 BALLONS)

NOM CLUB : N° D'AFFILIATION :

LOT N°1



4 BALLONS NIKE TAILLE 5
OU
 5 BALLONS NIKE TAILLE 4
OU
 5 BALLONS NIKE TAILLE 3

LOT N°2



1 TROUSSE PHARMACIE COMPLÈTE

LOT N°3



1 KIT DE 40 COUPELLES
1 LOT DE 12 CERCEAUX OCTOGONAUX
1 ÉCHELLE DE MOTRICITÉ

DOCUMENT À REMETTRE LE SAMEDI 26 JUIN 2021 LORS DE L'ASSEMBLÉE DU DISTRICT

LICENCES 2021/2022

La Ligue de Football des Hauts de France a revu récemment la partie licences de son site afin de la rendre plus claire, conviviale, agréable et complète au niveau de l'information. N'hésitez pas à la consulter ! vous y trouverez la majorité des réponses aux questions que vous vous posez.

[Lien vers la partie licences de la Ligue.](#)



REPRISE D'ACTIVITE



Période de reprise progressive des activités footballistiques est l'occasion de faire revenir vos licenciés sur le terrain sous la forme d'une pratique adaptée, mais aussi de trouver de nouvelles perspectives de développement pour la rentrée de votre association.



LIBERE... LIBERTE...



Après analyse du questionnaire envoyé aux clubs de la ligue des Hauts de France, le groupe de travail régionale en accord avec les présidents de district a décidé de laisser les districts gérer la reprise d'activité des catégories jeunes district & ligue ainsi que les seniors et vétérans départementales.

La majorité des clubs ont prévus leurs rencontres amicales et tournoi en conséquence le DOF laisse ces catégories gérer leur propre organisation sous réserve que leurs matchs soient déclarés auprès du DOF, aucune cotisation leur sera demandé, en revanche pour ceux qui n'effectuons pas de déclaration la commission compétente se réserve le droit d'appliquer une amende.

Nous « recommandons fortement » aux clubs d'effectuer des feuilles de matchs papiers pour assurer une traçabilité des présents en cas de problèmes (accidents, violences etc...).

COMMUNIQUE DU COMITE DE DIRECTON DU DOF EN DATE DU 4 MAI 2021

Le 24 mars dernier, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020-2021 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées. A date, le calendrier, déjà contraint, ne permettait plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs.

Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats.

Les récentes décisions gouvernementales traitant de la situation sanitaire et l'établissement d'un calendrier de reprises des activités, arrêtées depuis si longtemps, font entrevoir un espoir de reprise des activités footballistiques dans un futur proche.

En conséquence, le Bureau du Comité de Direction du DOF, en sa réunion du 4 mai dernier, a entériné certaines décisions, mais également des pistes, non définitives, car soumises aux décisions de la Fédération Française de Football ou la Ligue de Football des Hauts de France.

Celles-ci sont détaillées dans ce communiqué afin de fixer, pour chacun et chacune d'entre vous, les cadres envisagés pour une reprise, la plus sereine possible, des clubs, équipes et licencié(e)s.

Compétitions :

La décision du COMEX de la FFF de considérer la saison 2020-2021 comme saison blanche entraîne le fait qu'aucune accession ou rétrogradation n'aura lieu en cette fin de saison.

Il faut donc comprendre qu'une équipe (Seniors, Seniors Féminines, Seniors Futsal) engagée dans un championnat de Division du DOF, lors de la saison 2020-2021 restera dans la même division du dit championnat pour la saison 2021-2022, sous réserve de l'engagement, fixé au 19 juillet 2021, de l'équipe par son club auprès du District.

Ainsi, un club disposant en 2020-2021, d'une équipe Seniors en D1, d'une réserve Seniors en D3, retrouvera le même niveau de ses équipes, soit son équipe fanion en D1 et sa réserve en D3 lors de la prochaine saison 2021-2022, sous réserve d'engagement au 19 juillet 2021, des deux équipes pour la nouvelle saison.

Comme les saisons précédentes, les équipes vétérans-loisir pourront s'engager dans les trois critères qui leur sont réservés, sous réserve d'engagement au 19 juillet 2021.

Il en est de même pour les équipes de jeunes féminines à 11 qui pourront s'engager dans les championnats qui leur sont réservés, sous réserve d'engagement au 31 août 2021.

Pour les équipes de jeunes masculines à 11, soit les catégories, U14, U15, U16, U17 et U18, il sera fait application du règlement voté par les clubs du DOF lors de la précédente assemblée générale, à savoir :

Les clubs engagent, au 31 août 2021 dernier délai, les équipes dans la catégorie qu'ils souhaitent.

Fonction du nombre d'engagements reçus par le DOF, il sera effectué soit un championnat aller-retour (si peu d'engagements), soit un brassage « formule échiquier » permettant à chaque équipe d'évaluer son niveau de pratique et d'intégrer un championnat aller-retour de niveau D1, D2, voire D3, fonction du nombre d'équipes.

Il restera possible, à tout club, d'engager une équipe à l'issue des brassages permettant ainsi aux jeunes pratiquants d'intégrer un championnat dans la dernière division.

Obligations des clubs :

Dans le but d'aider les clubs au plus près à passer ces tristes épisodes, mais surtout à reprendre le plus sereinement possible, le Bureau du Comité de Direction, en vertu de l'article 199 des règlements généraux de la FFF, a adopté les décisions suivantes pour la saison 2021-2022 :

Equipes de Jeunes :

Le bon sens voulant que quiconque ne peut prédire l'avenir et encore moins les décisions des parents de nos jeunes pratiquants quant à la reprise de licence, et afin, de ne pas pénaliser en fin de saison les clubs pouvant être mis en difficulté par un manque de jeunes licenciés, il est décidé de surseoir aux obligations des clubs D1, D2, D3, en matière d'équipes de jeunes pour la saison 2021-2022 (Article 16 du Règlement des Compétitions Seniors).

Cependant, le cas des équipes D1 accédant à la R3 en fin de saison 2021-2022 reste soumis aux décisions qui seront prises par le Conseil de Ligue de la Ligue des Hauts de France ; celles-ci devant disposer règlementairement d'une équipe réserve seniors et d'au moins deux équipes de jeunes dont une à onze.

Educateurs :

Dans le même esprit, il est décidé de surseoir aux obligations des clubs en matière d'encadrement (Seniors D1 et Futsal D1) pour toute la saison 2021-2022. En conséquence, aucune sanction de points au classement, aucune amende ne seront prononcées à ce titre.

Statut Arbitrage :

Ce règlement étant Fédéral, le District Oise de Football vous communiquera, dès sa connaissance, les décisions prises en la matière par le COMEX et/ou la Ligue de Football Amateur (LFA).

Reprises des licenciés :

Quelques modifications importantes sont apparues lors de la précédente Assemblée Fédérale.

Certificat Médical pour les mineurs (Article 70 des RG).

Le joueur mineur, conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale doit répondre, chaque saison jusqu'à sa majorité, à un questionnaire de santé, figurant en annexe du Règlement de la Commission Fédérale Médicale.

S'il est attesté sur la demande de licence le fait d'avoir répondu négativement à toutes les questions, le joueur n'est soumis à aucune autre formalité sur le plan médical.

S'il est attesté sur la demande de licence le fait d'avoir répondu positivement à au moins une question, le joueur doit satisfaire à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur le formulaire de demande de licence.

Ce certificat médical n'est valable que pour la durée de la saison en cours.

Par exception, si le joueur mineur veut bénéficier d'un double surclassement en application de l'article 73.2 des présents Règlements, il fait obligatoirement l'objet d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, dans le respect des conditions définies audit article.

Création d'une licence « Volontaire » (Article 59 des RG).

« Il est délivré une licence « Volontaire » à toute personne ne souhaitant ni pratiquer le football ni exercer de fonctions officielles (parent accompagnateur...etc.). »

Ce licencié ne peut donc être inscrit sur une quelconque feuille de match, mais bénéficie des garanties et assurances adossées à une licence classique.

Ce nouveau type de licence pourra être introduit dans FootClubs de la même manière que les autres de licences existantes actuellement (Joueur, dirigeant, arbitre ...)

Clubs :

Il est décidé des mesures financières suivantes pour tous les clubs rattachés au DOF :

Un Avoir sur les comptes clubs « District » au titre des engagements dans les compétitions organisées par le District Oise de Football sur la saison 2020-2021,

Au Prorata du montant en fonction de l'activité de chaque compétition, soit :

80 % des engagements championnats Seniors Herbe, Seniors féminines, Seniors Vétérans,

100 % des engagements championnats Seniors Futsal,

100 % des engagements championnats et plateaux des équipes de jeunes,

50 % des engagements coupes Seniors,

100 % des engagements coupes pour les équipes de jeunes et Seniors Futsal.

Nous ne manquerons pas de vous informer très prochainement des décisions fédérales et/ou Ligue pouvant avoir une incidence sur les décisions restant à prendre, ainsi que des travaux d'une nouvelle Commission au sein du DOF, ayant pour unique objet l'accompagnement des clubs à la reprise de leurs activités.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement.

Le Président, Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale, Nathalie DEPAUW





- Mettre Saison 2021-2022 (à Gauche, Menu déroulant en dessous de Footclubs)
 - Onglet « Compétitions »
 - Cliquez sur « Engagements » **Attention ! les inscriptions pour le Foot d'Animation (découverte, évolution U11 et U13) se feront comme pour les saisons précédentes sur bordereaux papier.**
 - Cliquez sur « Engager une équipe »
 - Centre de Gestion : Choisir « Fédération Française de Football » ou Ligue Hauts de France ou District Oise de Football
 - Cochez (Mettre une croix) le Championnat dont votre équipe sera engagée
 - Cliquez sur « Suivant »
 - Choisir l'équipe concernée
 - Cliquez sur « Suivant »
 - Mettre le Terrain sur lequel aura lieu la Compétition, soit :
 - « Installation » : Dans la barre déroulante, Choisir celui concerné
 - Ou « Recherche Installation », Mettre Nom, Localité et Département.
 - Cliquez sur « Suivant »
 - Mettre vos Désidératas
- Exemple : Demande à jouer à domicile ou à l'extérieur aux dates suivantes
- Ou Demande à jouer en jumelage/alternance
- Ou Desiderata (jour et/ou horaire différent de la compétition et éventuelles précisions)
- Puis « Valider »

Nota : Il est tout à fait possible d'engager une autre équipe en dernière division de District (équipe B, C ou D) même si vous en avez déjà un au même niveau. Il suffit de ressaisir une nouvelle fois l'équipe dans la division en indiquant équipe 2, 3 ou 4.

BONNE SAISON À TOUS !



Remise label Féminin à Ressons du 09 Juin 2021

C'est sur les installations sportives du club de Ressons qu'a eu lieu la remise du label BRONZE école de football féminin en présence de Pauline Moitrel joueuse d'Issy les Moulineaux et marraine de la section féminine de Ressons.

Avant la remise du label une animation été mise en place avec les éducateurs du club, la responsable des féminines Camille Parturier ainsi que la présence de nombreux parents.



En présence du Président de Ressons Sylvain Bais, du Vice-Président Didier Prevost, de Kevin Warin, des dirigeants et éducateurs du club, ainsi que de Joëlle Dometz-Rigaut membre du Comité de Direction et Présidente de la Commission Féminine, de Jean Luc Bourland membre du Comité de Direction, de Dominique Dealet membre du Comité de Direction et commission des jeunes et de Pascal Lefebvre CTD du DOF ont remis le diplôme du label Bronze de l'école de football féminin.

Bravo au club de Ressons pour le travail réalisé pour ce projet.



Texte et photos : Patrick MAIGRET

Le Foot Loisir de retour dans les clubs



Après un premier succès avec le programme "Le Foot Loisir se déplace dans votre club", nous proposons pour les 15 premiers jours de juillet l'intervention du District sur les nouvelles pratiques.

Pourquoi développer le foot loisir dans votre club ?

Proposer une nouvelle offre de pratique à vos licenciés, répondre aux nouveaux besoins, acquérir de nouvelle cible dans votre club, ... quelques avantages du Foot Loisir.

Votre club souhaite franchir le pas ?

- Vous souhaitez développer une nouvelle pratique dans votre club et vous n'avez pas les moyens de le faire, le district vous aide à développer vos projets en proposant d'intervenir dans votre club sur des pratiques choisies.
- Vous voulez vous lancer seul dans ces nouvelles pratiques et vous souhaitez avoir des outils pour structurer celles-ci, contactez-nous par mail à l'adresse suivante : mancellin@oise.fff.fr

Comment se passe l'intervention du district dans les clubs ?

Le DOF vous propose d'intervenir sur les pratiques Foot Loisir suivantes :

- Golf Foot
- Futnet
- Foot en marchant
- Fit Foot

Vous choisissez une, deux, trois ou quatre pratiques que vous souhaitez développer dans votre club, il vous suffit ensuite de remplir ce questionnaire en choisissant les dates de l'intervention du district dans votre club.

Nous vous incitons à inviter les parents, les dirigeants et bénévoles afin de passer un moment convivial autour de ces nouvelles pratiques.

Réservez vos créneaux ici : https://doodle.com/poll/ff2iqktr8ceb2g9e?utm_source=poll&utm_medium=link

Attention, nous intervenons uniquement sur les catégories U12 à Vétérans.

Plus d'informations :

Par mail à mancellin@oise.fff.fr ou au 06 22 59 19 18

Il est temps de relever, un nouveau défi !

NOS PEINES

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse les décès :

- Du papa de Pascal TRANQUILLE Président du District de la Somme
- De Lima Pereira Americo, dirigeant de l'AS Rochy Condé

Le DOF présente ses plus sincères condoléances aux familles et au club.



Prochaines réunions des Commissions du District

Samedi 19 Juin 2021 :

- 9 H 00 : Commission de Discipline

Lundi 21 Juin 2021 :

- 14 H 00 : Commission des Terrains
- 18 H 00 : Commission plénière des Arbitres

Mardi 22 Juin 2021 :

- 18 H 00 : Commission des Compétitions

Mercredi 23 Juin 2021 :

- 18 H 00 en visio : Statut de l'Arbitrage

Jeudi 24 Juin 2021 :

- 18 H 00 : Commission des Jeunes
- 18 H 00 : Commission Appel Disciplinaire

